

Le Conseil d'animation local

Le Conseil d'Unité

Do.C 004

Le Conseil d'animation local	Le Conseil d'Unité
<p>Un lieu dans lequel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les décisions relatives à la vie de l'Unité se prennent ; ✓ on définit le Plan d'action local de l'Unité ; ✓ on parle pédagogie dans les activités, soutien aux programmes des branches, formation des animateurs ; ✓ on suit le <u>Passeport Camp</u> de chaque section tout au long de l'année ; ✓ on choisit l'implication de l'Unité dans la vie locale ; ✓ la fête d'Unité est définie, coordonnée et préparée ; ✓ le Responsable d'Unité, son adjoint et l'animateur d'Unité sont élus. 	<p>Un lieu dans lequel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sont gérées les modalités pratiques de réalisation du Plan d'action local ; ✓ on parle logistique, finances, ...
<p>Le Conseil d'animation local est convoqué par le Responsable d'Unité et réunit <u>tous les Animateurs et Animateurs responsables de section ainsi que le Responsable d'Unité adjoint et l'animateur d'Unité.</u></p>	<p>Le Conseil d'Unité regroupe les membres du <u>Conseil d'animation local</u> ainsi que les <u>Équipiers d'Unité</u> utiles aux discussions.</p>

Pourquoi deux types de conseils ?

La distinction entre Conseil d'animation local et Conseil d'Unité existe pour offrir aux animateurs (souvent jeunes) une garantie que les Équipiers d'Unité (par exemple des parents ou des anciens responsables ayant encore un pied dans le mouvement) ne puissent interférer dans la gestion pédagogique de l'Unité.

Il est tout à fait possible d'impliquer des parents dans l'Unité sans qu'ils ne décident à la place des jeunes.

Dans la pratique, tu te rendras compte qu'il faut une certaine régularité dans le rythme des Conseils d'animation locaux.

À quel rythme ?

Il faut forcément avoir avant tout une bonne raison pour faire une réunion.

Néanmoins, dans la pratique, tu te rendras compte qu'il faut une certaine régularité dans le rythme des Conseils d'animation locaux.

Pour un Conseil d'animation local, une réunion tous les 2 mois donne la possibilité d'assurer un bon suivi des projets en cours.

Parfois le rythme peut s'accélérer en fonction des projets.

Pour un Conseil d'Unité, le besoin s'en fera sentir de lui-même : organisation d'une fête d'Unité, préparation des grands camps (avec ses aspects de transport et de matériel, ...

Où se réunir ?

Les réunions peuvent se dérouler au local s'il est en bon état. Sinon, mieux vaut le faire chez quelqu'un, au chaud et au sec.

Tu dois cependant refuser les réunions dans un café. Il est impossible de pouvoir animer un Conseil d'animation local ou un Conseil d'unité dans le bruit.

De plus, il faut penser à l'image de marque vis-à-vis des parents des animateurs et des enfants.

Et après la réunion, pourquoi ne pas finir avec un souper spaghetti chez le Responsable d'Unité, un snooker, un cinéma, ou autre festivité.

Quelle forme ?

Ces réunions sont des lieux de discussions, d'échanges, de confrontations loyales des idées.

Les décisions se prennent tous ensemble.

On n'y vient pas pour acter les décisions prises par une seule personne.

L'aspect cogestion est essentiel.

Il est important que chacun se sente acteur et porteur des décisions prises. C'est pour le Responsable d'Unité une garantie que les décisions se concrétiseront sur le terrain.

Mais cela ne va évidemment pas tout seul, il faudra suivre ce qui se passe, rappeler les décisions, motiver les troupes, conseiller, soutenir ...

Cela prend du temps avant que le rassemblement des animateurs ne se transforme en une équipe soudée autour d'un projet commun.

Quelques pistes pour la réunion

- ✓ Ni trop longue - ni trop courte : une à trois heures en moyenne c'est bien.
- ✓ Variée dans les formes d'animation : pas seulement assis autour d'une table, mais aussi avec des panneaux, des petits groupes d'actions, de réflexion, ...
- ✓ Équilibrée : ne pas s'acharner sans cesse à la tâche, prendre aussi du plaisir ensemble pour que le groupe se construise.
- ✓ Préparée - organisée : bien convoquer, planifier aux bons moments, ... ne jamais improviser.

Que mettre à l'ordre du jour

Il est utile de prévoir systématiquement les points suivants :

- ✓ Approbation du rapport de la réunion précédente (remarques éventuelles).
- ✓ Proposition de points "divers".
- ✓ L'actualité générale de l'Unité (accueillir un nouvel animateur, saluer la réussite d'une activité, l'état des effectifs, infos du Mouvement ou de la région, ...)
- ✓ Date et endroit du prochain Conseil d'animation local.



Quelques propositions de points à aborder lors d'un Conseil d'animation local :

- ✓ **Point sur le Passeport Camp** (d'après le jalon), le suivi de la préparation, la coordinations des moyens, les aspect administratifs (déclarations de camp, autorisation, agrément O.N.E., ...)
- ✓ **Suivi du Plan d'action local** en cours et de **la vie des sections** ; les passages, l'état des sections, les grands objectifs des animateurs, l'organisation d'activités communes, les grands rendez-vous de l'année, l'organisation des réunions pendant les périodes creuses, ...
- ✓ **Débats/discussions sur des thèmes généraux de développement de l'Unité** ou une approche pédagogique (l'ouverture aux défavorisés, quelle action d'image, la totémisation, ...)
- ✓ **Un petit temps de formation**
Si possible, pas très long et pas toujours par le Responsable d'Unité (pourquoi pas avec un ARB ou le RR). Cela peut être un petit jeu ou une activité organisée par une section.

Ce qu'il ne faut pas aborder en Conseil...

Les sujets qui ne concernent qu'une seule section et qui peuvent être abordés en dehors.

Exemple : relayer le mécontentement d'un parent car la section rentre systématiquement en retard en fin de réunion).

Quelques règles de bon fonctionnement

- ✓ Une seule personne parle à la fois.
- ✓ On évite de se couper la parole, chacun attend la fin de l'intervention de l'autre avant de réagir.
- ✓ Tu as le droit de couper la parole pour faire respecter la parole de chacun.
- ✓ Un petit break toutes les heures.
- ✓ Boissons et biscuits pour assurer le bien-être d'une réunion si elle est longue.



Au long de l'année scout, quelques points types à aborder :

Fin Août - Septembre

La rentrée, les affiliations, le Plan d'action local sur l'année, le lancement du Passport Camp, les passages de section, rappel du Congrès régional, élection du Responsable d'Unité et de son adjoint (avec le R.R.) etc.

Octobre Novembre

État des inscriptions aux stages de formation, bilan des affiliations, camps de Toussaint/Noël, organisation des réunions pendant les périodes d'examens, ...

Janvier Février

Bilan de l'avancement du Passport Camp, préparation de l'Assemblée Générale des S.G.P., projets pour la fête d'Unité, WE de carnaval, ...

Mars Avril

Camp de Pâques, inscriptions aux stages, suivi des préparations de camps, opération expansion - image, ...

Mai-Juin.

Grands camps (matériel, transport, ...), coordination des moyens, communication aux parents, organisation des réunions pendant les périodes d'examens, envisager l'année suivante, faire le point sur les équipes, ...

Le Conseil électif

Il se tient tous les trois ans ou lorsque que le mandat du R.U. est prématurément interrompu.

Ce Conseil est convoqué par le Responsable Régional.

Peuvent être électeurs : les membres du Conseil d'animation local en place dont les noms ont été communiqués au Responsable Régional et sur lesquels il a marqué son accord (art 14.3 du Règlement général des S.G.P.)

À cette occasion :

- ✓ le ou les candidats R.U. exposent leur programme et leurs objectifs ;
- ✓ les animateurs et animatrices responsables posent les questions qu'ils désirent ;
- ✓ il y a vote séparé pour le candidat R.U. et pour le candidat R.U. adjoint (art 11.4 du Règlement général)
- ✓ le vote est secret;
- ✓ la majorité d'application est la majorité absolue (la personne doit recueillir la moitié des voix émises plus une, les abstentions comptent dans le calcul du nombre des voix émises) ;
- ✓ après décompte des bulletins de vote, le résultat est annoncé.

Attention, s'il n'y a qu'un seul candidat, cela ne signifie pas qu'il sera élu d'office. Dans le cas de non élection, il incombe au Responsable Régional de mettre en place un mode de fonctionnement de l'Unité jusqu'à ce qu'un autre candidat soit trouvé.

EN CONCLUSION

Le Conseil d'animation local doit avant tout être un lieu de vie de l'Unité.

S'il est perçu comme un moment pénible et inintéressant, il y a lieu, non pas d'en diminuer la fréquence, mais d'en faire évoluer la forme.

Utiliser des méthodes actives, des supports visuels, instaurer des pauses, être efficace et concis pour les parties formelles, organiser un repas ou un drink après la réunion ... Voilà autant de libertés qui doivent permettre à chaque Responsable d'Unité de rendre à ce moment sa dimension à la fois démocratique et conviviale.

Ressources :

Do.C 001 ... animer les réunions ...

